

# Port de Vannes. Le dragage commencera en octobre

Publié le 08 janvier 2018 à 11h28

[Patrick Certain](#)



Président

depuis trois ans de l'Association des plaisanciers du port, Christophe Roumagnac (à droite) cède sa place à Étienne Dupont.

## **Le vaste chantier de désenvasement du port de Vannes débutera en octobre pour quatre mois : l'information a été confirmée ce week-end aux membres de l'association des plaisanciers, qui change de président.**

En transférant au 1er juillet dernier la gestion du bassin à flots de la Rabine à la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), la Ville de Vannes a échappé à la réalisation de deux chantiers aussi lourds financièrement qu'attendus par les plaisanciers : la modernisation des installations et le désenvasement. Le dernier dragage remonte à 2003. Et il y a urgence puisqu'aujourd'hui certains navires touchent le fond à marée basse. (Le Télégramme du 13 septembre)

## **Boues décantées à Tohannic**

C'est Jean-Paul Benon, nouveau directeur du port, qui l'a annoncé samedi aux adhérents de l'Association des plaisanciers du port de Vannes (APPV), lors de leur assemblée générale. « Le dragage commencera dans le chenal de l'avant-port (depuis le chantier Caudard jusqu'au pont de Kerino) et se poursuivra jusque devant la place Gambetta. Son autorisation courait jusqu'en 2022, mais il débutera en octobre prochain et durera quatre mois. Car l'objectif est de

le réaliser avant la prochaine Semaine du golfe (qui a lieu en mai 2019) et pendant une période où l'activité de la plaisance est au ralenti ». Les bateaux qui seront déplacés pourront hiberner dans d'autres ports gérés par la Compagnie.

La dragueuse aspirera la vase qui sera évacuée par un long système de tuyaux jusqu'à une plateforme de décantation à Tohannic, près de la station municipale d'épuration. Les boues pourront être valorisées, alors que les éventuels déchets plus lourds et plus dangereux, comme certains métaux, seront traités séparément. « La proximité de cette plateforme permet de diminuer les coûts qui seront de 50 € le m<sup>3</sup> contre 120 € sur un autre site. Mais à l'avenir il faudra mener des dragages plus souvent », a précisé Jean-Paul Benon.

## **Chaises musicales**

Toujours durant cette année 2018, une partie des pontons sera changée. Un jeu de chaises musicales aura lieu entre les deux rives pour ramener vers la capitainerie les installations les moins anciennes et les moins abîmées, en attendant de les remplacer à leur tour dans les années suivantes. À cette occasion, les réseaux électriques seront refaits et un système WiFi sera mis en place pour l'ensemble des plaisanciers sur toute la longueur du port.

## **Craintes sur les tarifs**

« Tous ces travaux sont indispensables car il y a un réel vieillissement des pontons et catways. Avec la CPM, on a l'impression d'avoir à faire avec de vrais professionnels. Reste maintenant à savoir si ces nouveaux équipements et services n'entraîneront pas une augmentation des tarifs », s'interroge Étienne Dupont. Membre de l'APPV depuis 2017, il en est devenu samedi le nouveau président en remplacement de Christophe Roumagnac qui ne souhaitait pas continuer après un bail bien rempli de trois ans.

« Nous sommes en discussion avec le délégataire pour qu'il y ait une continuité des tarifs », assure Nadine Ducloux, adjointe au tourisme. « La nature des contrats ne changera pas en 2018 et la hausse sera limitée à 1,3 % », indique Jean-Paul Benon. Mais au sein de l'APPV, on voit plus loin : certains plaisanciers craignent une hausse qui pourrait atteindre 20 % dans les prochaines années..